

bientôt familiarisé avec ces mêmes lois, il s'endurcit et se replonge dans de nouveaux excès !!

Voilà de l'imagination, dira-t-on ? Un instant, bienveillant lecteur. Examinez, je vous prie, si dans votre paroisse ou dans votre ville, il s'est opéré, depuis douze mois, une diminution considérable dans la consommation des liqueurs fortes ; si le nombre des auberges a été ostensiblement réduit. Et si le chiffre reste le même que par le passé ; que devez-vous en conclure ?

Oui ! je le dis avec larmes et je voudrais être entendu de tous mes compatriotes ; ils sont aujourd'hui (à quelques exceptions près) ce qu'ils étaient ; il y a douze mois, il y a douze ans, il y a 50 ans.

La paroisse, où je vis, donne le chiffre d'une population de 1300 âmes. Et malgré ce nombre minime, il y a cinq auberges où viennent, chaque jour de la semaine, s'alimenter les honteuses passions de l'ivrognerie. Les mêmes désordres régner dans les paroisses circonvoisines.

Cependant il existe, (il ne faut pas l'oublier) il existe chez nos Canadiens une disposition universelle pour la pratique des vertus de tempérance ; et cette disposition perce toujours. Tel qui prévarique aujourd'hui, blâmera demain la même action dans son camarade.

Le peuple en général ne raisonne point sa conduite. Il ne va que par impulsion : de-là son inconstance. Il sera tantôt vicieux, tantôt vertueux, selon que l'impulsion, qui lui est donnée, sera bonne ou mauvaise. Les exemples ont un empire absolu chez lui.

Or si, après trois années consécutives de peines et de fatigues, les très-illustres Apôtres de la tempérance, le Révérend Père Matthew, en Irlande ; et le Révérend Curé de Beauport, en Canada, ont pu enrôler sous ses bannières celui-ci toute sa paroisse, et celui-là sept millions de ses compatriotes ; j'en ai la flatteuse espérance, le Canada tout entier ne tardera pas à suivre un si bel exemple. Qui ! et, le moment n'en est pas éloigné ; Dieu va sauver son peuple. Le drapeau de cette glorieuse victoire flottera bientôt au-dessus de toutes les têtes, et chacun le regardant s'écriera : et hæc est victoria, que vincit mundum, fides nostra P.

Diocèse de Montréal, ce 19 décembre 1841.

[Nous n'avons pour notre part aucun doute sur les succès qu'obtiendront les sociétés de tempérance parmi nous. Les progrès qu'elles ont faits dans le diocèse de Québec, où plus de 30,000 hommes sont aujourd'hui enrôlés sous leurs bannières et y persévèrent, nous en sont un sûr garant. Notre espérance est d'autant plus grande que Mgr. de Montréal vient d'annoncer son intention d'en faire une œuvre diocésaine et qu'il va s'occuper de suite des moyens de l'exécuter. N. E.]

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LE-] PRIX D'ABONNEMENT.—Quatre piastres
PROTON, Libraires, et au Bureau du Jour-] pour l'année, cinq piastres, par la poste,
nal, à Montréal, Canada.] payables d'avance, par semestre.

L'abonnement court du 1er. janvier au 1er. juillet et du 1er.juillet au 1er. janvier.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PÈRE DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.